



La Délégation Générale
à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion



Au service
des peuples
et des nations

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Réf. : IC 01-12-2020

Date : 24.11.2020

Pays :	Maroc
Description de la mission :	Mission d'évaluation du projet appui à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la DGAPR
Durée de la mission :	Quarante (40) jours calendaires.

Sommaire

1.	CONTEXTE E LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME :	1
2.	OBJET, CHAMP ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	3
3.	CRITERES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS CLES	4
4.	PRODUITS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION (PRESTATIONS) ET CALENDRIER.....	6
5.	MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	7
6.	LES DISPOSITIONS RELATIVES AU COVID-19	8
7.	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES.....	8
8.	ÉTHIQUE D'ÉVALUATION	9
9.	MODALITES DE GESTION ET DE LA MISE EN OEUVRE.	9
10.	MODALITES DE PAIEMENTS	9
11.	METHODES D'ÉVALUATION DES OFFRES	10
12.	PRESENTATION ET CONSTITUTION DE L'OFFRE	10

1. CONTEXTE E LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME :

Le programme « Appui à la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR » est le fruit d'un partenariat entre le PNUD et la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR). Il entre dans le cadre des efforts déployés par DGAPR pour améliorer les conditions de détention et contribuer à la réinsertion des détenus après leur libération et ce, en respect des dispositions

constitutionnelles relatives à la promotion des droits de l'homme, des directives Royales et des textes législatifs et réglementaires liés au secteur pénitentiaire.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la DGAPR et répond à l'AXE 2 de son plan stratégique : Préparation des détenus à la réinsertion

Les attentes des citoyens notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, sont réalisées grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique. Ce programme est aligné avec l'UNDAF Maroc 2017-2021 à travers le résultat de l'UNDAF 2017-2021 : Effet 1 : Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et au handicap et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux puis son Produit 1.3 : La réforme de la justice est appuyée, assurant l'accès à une justice efficiente et efficace, notamment pour les groupes les plus vulnérables et traduisant les droits humains.

Le programme vise à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR dans le cadre de la réforme du système carcéral, axée sur 5 piliers :

- L'humanisation des conditions d'incarcération ;
- La préparation des détenus à la réinsertion ;
- La garantie de la sécurité et de la sûreté des détenus ;
- La modernisation de l'administration et le renforcement de ses procédures de gouvernance ;
- La prise en considération de l'environnement, du genre et de la vulnérabilité.

Le PNUD, doté d'une expertise internationale avérée en matière d'appui aux réformes pénitentiaires, accompagne la DGAPR dans la mise en œuvre de certaines parties de sa stratégie.

Le programme s'aligne en particulier sur les axes stratégiques relatifs à l'humanisation des conditions de détention, la préparation à une meilleure réinsertion sociale et la modernisation de l'administration pénitentiaire, et ce en intégrant les principes de droits humains, la dimension genre, le souci de la durabilité environnementale, et dans une approche de gestion axée sur les résultats.

Les résultats escomptés sont :

Produit 1 : Le traitement humain, conforme aux dispositions législatives et réglementaires et aux normes internationales des droits de l'homme, des détenu(e)s en général et des groupes vulnérables en particulier, est accru.

Produit 2 : Les détenus acquièrent un ensemble de compétences professionnelles, éducatives et culturelles nécessaires qui devraient leur garantir une meilleure réinsertion sociale et économique.

Produit 3 : LA DGAPR dispose des outils et compétences de façon à pouvoir mettre en œuvre la mission de la stratégie et à répondre à l'évolution de la population carcérale.

Produit 4 : L'intégration de la prise en compte de l'environnement, du genre et de la vulnérabilité dans la gestion de la DGAPR est renforcée.

Produit 5 : Mécanismes de Suivi, de redevabilité et de plaidoyer mis en place et opérationnel

Deux phases ont été franchies par ce programme à savoir :

Phase I :

Couvre la période 2016-2017 avec un appui financier du Gouvernement du Japon, et un appui technique de la Rabita Mohammedia des Oulémas (RMO), de l'ANLCA.

Phase II :

Couvrir la période 2017-2020 avec des fonds de la DGAPR, du PNUD Afrique et un deuxième financement du Gouvernement du Japon.

Principaux Partenaires au programme.

Coopération internationale : PNUD, Coopération du Japon, PNUD Afrique.

Au niveau national :

- Direction du programme de la DGAPR
- La Rabita Mohammedia des Oulémas ;
- Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme ;

Au niveau local :

- Direction régionale de la DGAPR
- Etablissements pénitentiaires

Système de suivi-évaluation du programme:

Le système de suivi et d'évaluation du programme est mené conformément aux procédures du PNUD et dans le cadre du document de projet élaboré initialement et d'une matrice du cadre logique, intégrée dans le document programme, qui fournit des indicateurs de résultats et d'impact pour l'exécution du programme avec les moyens de vérification correspondants. Ceux-ci forment la base sur laquelle le système de suivi et d'évaluation du programme est établi.

Une des étapes clés de ce système d'évaluation est la présente évaluation finale qui a pour objet de déterminer le degré d'atteinte des résultats du programme ; elle mettra l'accent sur l'efficacité, l'efficacités et la pertinence du programme, et mettra en exergue les leçons apprises et les bonnes pratiques développées depuis la conception et la réalisation du programme et tout le long de sa mise en œuvre.

2. OBJET, CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'évaluation finale de PASDGAPR est commanditée conjointement par la DGAPR et le PNUD, conformément à la politique d'évaluation du PNUD.

Le but de l'évaluation est de :

- Mesurer le statut réel des résultats actuels du programme,
- Mieux comprendre l'efficacité, l'efficacités, la pertinence, et la durabilité des résultats obtenus,
- Evaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes du programme et des groupes cibles (bénéficiaires des résultats)
- Evaluer la pertinence des produits et des activités développés par les organes chargés de leur mise en œuvre,
- Déterminer la raison pour laquelle certains produits ont été réalisés et d'autres n'ont pas été atteints ;
- Déterminer si le programme devrait être innovant et comment pour obtenir les résultats prévus ;
- Déterminer le niveau de pertinence de la contribution du PNUD à l'atteinte des résultats obtenus,
- Contribuer à l'apprentissage du PNUD et de la DGAPR et de leurs partenaires nationaux sur l'expérience du programme,

- Aider le PNUD et la DGAPR et les parties prenantes du programme à évaluer la valeur de l'initiative et la possibilité d'une réplique à plus large échelle ;
- Aider les parties prenantes à déterminer la nécessité d'un suivi de l'intervention et son évolution future.

Ainsi cette évaluation devra fournir des recommandations sur comment le PNUD et le Gouvernement du Maroc vont améliorer les perspectives de réalisation d'interventions similaires, les partenariats à développer, les stratégies de mobilisation de ressources, les méthodes de travail et les arrangements de gestion à mettre en place pour un nouveau programme plus pertinent.

3. CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS CLES

L'évaluation finale du PSDGAPR s'opèrera sur toute l'étendue du territoire national et concerne les cibles ci-après :

- Les établissements pénitentiaires concernés par le programme ;
- Le personnel de la DGAPR impliqué dans la mise en œuvre du programme ;
- Les bénéficiaires directs du programme ;
- Les différentes instances de la DGAPR chargées/impliquées dans la gestion/coordination avec le PNUD les intervenants du PNUD et institutions partenaires au programme ;
- Les autorités et les entités des autres Ministères impliqués dans le programme ;
- Les partenaires à la mise en œuvre impliqués et les partenaires travaillant sur les mêmes thématiques.

De manière spécifique, l'évaluation doit adresser les questions suivantes sans se limiter à ces dernières :

La pertinence :

- L'adéquation entre les axes du programme, ceux du plan stratégique du PNUD et la stratégie de réforme de la DGAPR ;
- L'adéquation entre les composantes du programme, le document de programme pays (CPD), et les priorités nationales ;
- La compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés et exécutés par le programme et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires visés ;
- L'adéquation du choix des sites (EP) pour abriter les activités du programme.
- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. dans le pays ?

L'efficience :

- La planification, la mise en œuvre et l'évaluation quantitative et qualitative des résultats tels que inscrits dans le document de programme, le cadre de résultats, les plans de travail, en rapport avec les changements escomptés ainsi que les efforts d'utilisation efficiente des ressources ;
- La gestion administrative globale du programme, coût et efficacité.
- Le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi et évaluation utilisés par le PNUD permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?
- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)

L'efficacité :

- Les résultats des activités financées par le programme sur les groupes cibles et les structures impliquées en termes de renforcement des capacités ainsi que des avantages et bénéfices produits par le programme
- Le degré d'implication du personnel et des structures de la DGAPR dans la mise en œuvre ;
- Le niveau d'atteinte de l'objectif de transformation socio-économique à travers le projet :
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?

La durabilité

- L'appropriation nationale et la durabilité des résultats ;
- L'intégration du genre et le développement des capacités ;
- le niveau de capitalisation et d'appropriation des activités, des résultats et des bonnes pratiques.
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?

L'impact

- Le changement ou l'impact que les bénéficiaires, les institutions partenaires et même les groupes non ciblés ont ressenti du programme. La durabilité de ces changements.
- La nature de ces changements : positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels. Les relations causales entre ces changements et la présence du programme.
- Les Effets et les impacts ressentis suite à la mise en œuvre du programme.

Les stratégies de partenariat

- Les efforts de partenariats et les arrangements de gestion du programme ;
- Le niveau et la qualité des relations avec la DGAPR ;
- La mobilisation des ressources selon l'accord de financement ;

- Le fonctionnement du dispositif de coordination, la perception de ce dispositif par les autres acteurs ;
- Les efforts de développement des synergies.

Les thèmes à évaluer

Devront être évalués, la prise en compte des éléments transversaux ci-après :

- Le droit de l'homme ;
- La réinsertion ;
- Le renforcement des capacités ;
- Le genre ;
- La cause environnementale ;

Ces questions devront être ajustées par l'évaluateur dans le rapport de démarrage et validées avec le PNUD.

4. PRODUITS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION (PRESTATIONS) ET CALENDRIER

T0 étant la date de démarrage de la mission, les consultants produiront les rapports comme suit :

➤ T1 = T0+ 5 jours : **Le rapport initial de la mission**

Dans ce rapport consacré à la revue documentaire, le consultant présentera le contexte de la mission, la méthodologie de conduite de la mission, la méthodologie de collecte et d'analyse des données, le chronogramme de conduite de la mission. Ce rapport doit contenir une matrice d'évaluation qui expose pour chaque critère d'évaluation, les questions et sous-questions auxquelles l'évaluation apportera une réponse en s'appuyant, s'inspirant sans se limiter aux descriptions définies dans le champ de l'évaluation. La matrice d'évaluation devra préciser pour chaque question, les données à collecter qui renseigneront celle-ci ainsi que les méthodes à suivre pour la collecte de ces informations.

➤ T2 = T1+20 jours (T0+25 jours) : **L'aide-mémoire de la mission**

Dans ce rapport, le consultant fera un sommaire des conclusions clés et recommandations de la mission qui sera soumis au PNUD au moins deux (02) jours avant la réunion de débriefing de la mission. Ce rapport fera une synthèse des données collectées sur le terrain en les situant dans le temps et selon la responsabilité ; l'état des lieux des réalisations du programme, un inventaire et des bonnes pratiques et des succès stories, les premiers impacts ressentis au sein des EP concernés.

➤ T3 = T2+ 10 jours (T0+35jours) : **version provisoire du rapport final de la mission :**

La version provisoire du rapport final prendra en compte les commentaires reçus sur l'Aide-mémoire.

➤ T4 = T3+5 jours mois (T0+ 40 jours) : **version définitive du rapport global de la mission :**

Ce rapport reprend et corrige le rapport précédent, en tenant compte des observations et recommandations du comité de validation (Partie nationale, PNUD).

La durée totale de la mission sera de quarante (40) jours calendaires.

Livrables	Nombre de jours de travail
Livrable 1 : Rapport initial de la mission	5 jours
Livrable 2 : Aide-mémoire de la mission	20 jours

Livrables	Nombre de jours de travail
Livrable 3 : Version provisoire du rapport final de la mission	10 jours
Livrable 4 : Version définitive du rapport global de la mission	5jours

5. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Approche de l'évaluation

L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite du bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du programme, et les principales parties prenantes, en particulier les parties responsables du programme. L'évaluateur doit effectuer une mission sur le terrain dans les zones d'intervention du programme.

L'évaluation portera sur la cohérence de la théorie de changement du programme, ses progrès vers les résultats attendus, l'influence des facteurs externes sur l'atteinte des résultats et les enseignements tirés à ce jour la conception et la mise en œuvre du programme.

Bien que les entretiens soient un instrument clé, toute analyse doit être basée sur des faits, des preuves et des données observés. Les résultats doivent être spécifiques, concis et étayés par des informations quantitatives et / ou qualitatives fiables, valides et généralisables. Le large éventail de données offre de fortes opportunités de triangulation. Ce processus est essentiel pour garantir une compréhension globale et cohérente des ensembles de données qui seront générés par l'évaluation. L'approche d'analyse des données doit être détaillée dans le rapport initial.

Méthodologie

La méthodologie utilisée pour cette évaluation finale est basée sur la méthode d'évaluation du PNUD telle que définie dans la politique d'évaluation du PNUD et décrite dans le Guide du PNUD en matière de Planification, du Suivi et de l'Évaluation axés sur les Résultats de Développement.

Cinq étapes majeures sont demandées dans la conduite du travail :

1. Utilisation du système de suivi et d'évaluation du programme et exploitation des rapports et documents existants : Utilisation des indicateurs de performance pour mesurer le progrès, particulièrement des résultats actuels face aux résultats escomptés. Examen des rapports d'activité et de performance ainsi que des analyses disponibles. L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'informations, telles que le descriptif du programme et sa version révisée, les rapports de progrès, les révisions budgétaires du programme, le rapport d'état des réalisations, les comptes rendus de revues trimestrielles et annuelles, les rapports sur l'état d'avancement, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents qu'il jugera utiles pour cette évaluation fondée sur les faits.
2. Observation sur le terrain et réalisation d'enquête : les évaluateurs devront faire des visites de terrain afin d'enregistrer les plus pertinentes informations sur le fonctionnement du programme et de ses activités en cours et ses processus. La mission pourra également effectuer au besoin des enquêtes et se faire aider notamment par des agents enquêteurs pour le respect du chronogramme et compléter les informations non disponibles au niveau des rapports précédemment étudiés.

3. Entretien de groupes et individuels: Les entretiens auront lieu au minimum avec les responsables et le management suivants :
 - Administration de tutelle : DGAPR;
 - Bureau Pays du PNUD : chargé de programme/ coordination national
 - Equipe du Programme;
 - Partenaire Technique :
 - Les bailleurs de fonds
 - Quelques bénéficiaires
4. Organisation de séances de cadrage de la mission : Les commanditaires organiseront des séances d'orientation pour le Consultant afin de leur faciliter une meilleure appropriation du contexte de l'étude et surtout des attentes vis-à-vis du travail ;
5. Le traitement des données, l'élaboration des synthèses et recommandations en un document.

La Direction Nationale du Programme assure toutes les facilitations à la mission d'évaluation en matière d'accès et de production des données nécessaires à l'évaluation.

6. LES DISPOSITIONS RELATIVES AU COVID-19

La mise en œuvre de cette évaluation suivra les orientations et les instructions de la DGAPR et du PNUD en matière de dispositions à prendre en temps de COVID19. Les instructions seront communiquées à l'évaluateur une fois la consultation attribuée.

7. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES

L'évaluation finale de PSDGAPR sera effectuée par un consultant national.

Responsabilités du consultant :

Le consultant national va exécuter les tâches suivantes :

- Diriger et gérer la mission d'évaluation,
- Préparer le rapport initial, comprenant le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l'approche de l'évaluation ;
- Assurer la coordination des tâches de la mission d'évaluation ;
- Conduire l'évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
- Mettre à jour régulièrement le PNUD et la DGAPR à travers la Direction Nationale du Programme, sur l'état d'avancement de l'évaluation,
- Préparer et communiquer l'aide-mémoire,
- Préparer le rapport provisoire, le finaliser (en français) et les soumettre suivant leurs délais au PNUD et à la Direction Nationale du Programme.

Profil du consultant national :

- Education : Formation supérieur (Master ou Doctorat) en Economie, développement territorial, gouvernance avec des formations complémentaires en développement durable, évaluation des politiques et programmes, gestion des programmes et autres domaines pertinents.(10 points)
- Disposer d'une forte expérience d'au moins quinze (15) années en développement territorial, local et en particulier en les programmes de développement économique et social, surtout dans la conception, la mise en œuvre (l'exécution), le suivi et l'évaluation de programmes d'appui au développement local.(15 points)

- Pratique professionnelle avérée dans la gestion axée sur les résultats de développement, si possible dans le développement des initiatives de développement locale et de mise à niveau. **(10 points)**
- Avoir conduit avec succès plusieurs travaux, notamment dans le domaine du développement local, amélioration de la gouvernance avec des connaissances pratiques dans le développement des capacités et une bonne expérience dans la formulation, le suivi et l'évaluation de programme de développement. **(10 points)**
- Une expérience dans la conduite d'évaluations de programme et programmes de développement local, y compris l'expérience d'évaluation utilisant des méthodes quantitatives et qualitatives afin d'évaluer les résultats du programme au niveau individuel, institutionnel, sectoriel et politique. **(20 points)**
- Capacité de réflexion stratégique et d'excellentes compétences analytiques et d'écriture. **(5 points)**
- Solides connaissance et conscience sur les questions liées aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes et la bonne gouvernance. **(10 points)**
- Familiarité avec les normes et standards d'évaluation du PNUD et de l'UNEG. **(10 points)**
- La connaissance du contexte institutionnel marocain et des régions serait un atout. **(5 points)**
- Maîtrise du français et de l'arabe. **(5 points)**

8. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION

Le PNUD détient le droit d'auteur du rapport d'évaluation. L'évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG'64. Les évaluateurs doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les domaines tels que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

9. MODALITES DE GESTION ET DE LA MISE EN OEUVRE.

Le consultant travaillera sous la supervision du PNUD à travers la coordination nationale et la direction du projet, avec le soutien étroit du superviseur du programme (management du PNUD). La démarche méthodologique ainsi que tous les contacts à entreprendre avec les acteurs et partenaires impliqués seront élaborés avec l'unité de gestion du projet (UGP). Les validations des rapports d'étape et du rapport final seront entreprises par l'UGP, le PNUD et la DGAPR. Les délais de remise des livrables seront ceux qui seront validés dans la méthodologie.

Les mesures et les dispositions contre le COVID 19 à prendre en ligne de compte seront conformes au contenu du guide du PNUD et répondront aux exigences imposées par la DGAPR lors du déroulement de la mission jusqu'à sa fin.

10. MODALITES DE PAIEMENTS

Le paiement de la totalité de la consultation se fera à la fin de la mission.

Livrables	Tranche de paiement
Après validation du livrable 1 « Le rapport initial de la mission »	15 %
Après validation du livrable 2 « L'aide-mémoire de la mission »	20 %
Après validation du livrable 3 « Version provisoire du rapport final de la mission »	25 %
Après validation du livrable 4 « Version définitive du rapport global de la mission »	40 %

11. METHODES D'EVALUATION DES OFFRES

Evaluation technique : L'évaluation technique des offres se fera sur la base de la grille d'évaluation de chaque consultant suivant les exigences de chaque profil (cf. Point 9 sur les compétences requises).

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.

Evaluation financière : A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et le moins disant.

Evaluation finale : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le candidat qui recevra la notation technico-financière la plus élevée sera retenu pour effectuer la consultation.

12. PRESENTATION ET CONSTITUTION DE L'OFFRE

La soumission doit comporter une offre technique et une offre financière.

Offre technique

L'offre technique comprendra :

- Un curriculum vitae précisant les expériences pertinentes et les programmes similaires conduits ;
- Une note de compréhension des termes de référence ;
- Une note méthodologique ;

- Un programme indicatif du travail ;

L'absence d'une pièce entraîne le rejet immédiat du dossier.

Offre financière

L'offre financière pour la prestation devra comprendre un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc).

Afin d'assurer une bonne comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation du montant forfaitaire.

NB : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou
- Dollar des Etats-Unis ou
- Euro

Conditions de conversion des devises : Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions, le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ;

Les consultants régies par la loi marocaines sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD).

Dépôt des offres

Les dossiers doivent être reçus sous plis fermé **au plus tard le 18 décembre 2020 à 16 h00 (heure Rabat)** à l'adresse suivante : procurement.morocco@undp.org. En indiquant dans l'objet : **IC 01-12-2020 Mission d'évaluation du projet appui à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la DGAPR** .

ANNEXES

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions.

Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière.

Annex 3 Evaluation matrix

Annex 4 UNDP formate for the évaluation report

Annex 5 Inception report Template

La liste des documents à consulter et des parties prenantes et partenaires sera fournie à l'évaluateur une fois le contrat signé.